



Conseil économique et social

Distr. générale
9 janvier 2026

Original : français

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Quarante-quatrième réunion

Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification.

* E/ECA/COE/44/1.



Rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification

I. Introduction

1. L'année écoulée s'est inscrite dans un contexte marqué par la persistance de vulnérabilités structurelles, l'intensification des chocs climatiques et économiques, les pressions inflationnistes et l'accélération des transitions numériques et énergétiques. Dans ce cadre, les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) ont évolué vers un recours accru à l'appui opérationnel à la formulation, à la validation et à la mise en œuvre des politiques publiques, en complément des actions de formation, afin de répondre de manière plus directe aux demandes exprimées par les membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

2. L'IDEP a mis en œuvre 22 activités de formation régionales, nationales et en ligne, dont ont bénéficié 5 325 responsables publics et acteurs du développement de 52 pays africains. Cet effectif comprend 1 327 femmes. Ces interventions, déployées selon des modalités hybrides et présentes, ont contribué au renforcement des capacités dans des domaines prioritaires de la planification et de la gouvernance publiques. Parallèlement, l'Institut a poursuivi son rôle de plateforme intellectuelle et opérationnelle au sein de la CEA, en articulant formation, recherche appliquée et dialogues de politique publique, notamment à travers des séminaires, des concours d'idées et des espaces de cocréation, en cohérence avec l'approche « *One ECA* ».

3. L'année concernée a également été structurante sur le plan institutionnel et stratégique. Les travaux du Comité consultatif technique (CCT) et les deux réunions du Conseil d'administration ont permis de consolider et d'affiner le Cadre stratégique IDEP 2026-2030. Celui-ci fixe une vision claire : « une Afrique structurellement transformée et prospère, portée par ses propres compétences »¹. Il décline également six orientations stratégiques couvrant la planification intégrée et le financement du développement, l'intégration régionale et l'industrialisation, les gains sociaux inclusifs, les ressources naturelles et le climat, les infrastructures, ainsi que l'innovation et la transformation digitale. Ce cadre est conçu sur la base d'une théorie du changement visant à accompagner la transformation structurelle des économies africaines.

4. Le présent rapport met en lumière les résultats obtenus par l'IDEP en 2025. Il met en évidence la contribution de ces derniers à l'alignement des politiques nationales avec les priorités continentales et mondiales, sur la transformation progressive des capacités publiques et sur la valeur ajoutée spécifique de l'Institut dans l'écosystème africain du renforcement des capacités. Il propose ainsi une lecture stratégique des réalisations de l'année écoulée, tout en ouvrant des perspectives opérationnelles pour le cycle 2026-2030 et pour les débats de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la Commission et de la quarante-quatrième réunion de son Comité d'experts.

¹ Tirée de la Section intitulée « énoncé des objectifs », Cadre stratégique de l'IDEP 2026-2030.

II. Repositionnement stratégique de l’Institut africain de développement économique et de planification

A. Un cadre stratégique renouvelé pour une Afrique transformée

5. L’IDEP a engagé un processus de consolidation de ses orientations stratégiques à travers l’adoption du Cadre stratégique 2026–2030, qui précise son positionnement dans les domaines de la planification, de la gouvernance économique et du développement des capacités publiques, conformément à son mandat et aux priorités de la CEA. Ce cadre structure l’action de l’Institut autour d’un appui renforcé aux processus nationaux de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, en s’appuyant sur des priorités intégrées couvrant la planification et le financement du développement, l’intégration régionale et la transformation productive, les gains sociaux inclusifs, la gouvernance des ressources naturelles et du climat, les infrastructures ainsi que l’innovation et la transformation digitale.

B. Un pilotage stratégique renforcé par les organes de gouvernance

6. Les orientations du Cadre stratégique ont été affinées et consolidées suite à deux réunions successives du Comité consultatif technique. Ces réunions ont joué un rôle déterminant dans la clarification de la proposition de valeur de l’IDEP en réponse aux besoins exprimés par les pays. Les travaux de ce comité ont mis l’accent sur la nécessité d’une planification plus anticipative, différenciée selon les profils des pays, et fondée sur une intégration systémique des dimensions économiques, sociales, environnementales et technologiques. Ils ont également contribué à structurer un portefeuille d’interventions et de cours « signature » reflétant les avantages comparatifs de l’Institut et les besoins émergents des États membres.

7. Ces orientations ont été examinées et débattues lors de la soixantième session du Conseil d’administration de l’IDEP. Les échanges ont porté sur la cohérence du repositionnement stratégique proposé, les conditions de sa mise en œuvre, ainsi que sur les enjeux de visibilité institutionnelle, de soutenabilité financière et de renforcement des mécanismes de suivi des résultats. Au cours des débats, les participants ont également abordé le rôle de l’IDEP dans l’articulation entre réflexion stratégique, activités de formation et appui aux administrations publiques

C. Vers un modèle d’activité plus soutenable et axé sur les résultats

8. Dans ce contexte, l’IDEP a engagé une réflexion approfondie sur l’évolution de son modèle d’activité afin de garantir la soutenabilité de ses interventions et la continuité de son appui aux pays. Cette réflexion vise à diversifier les sources de financement, à renforcer les partenariats stratégiques, y compris avec le secteur privé et les fondations, et à explorer des mécanismes innovants tels que la mise en place progressive de formations à coût partagé ou la création d’un fonds de dotation. L’objectif est de sécuriser les ressources nécessaires à un accompagnement prolongé des États membres, en particulier dans les phases critiques de validation et de mise en œuvre des réformes.

D. Un alignement stratégique fort avec les priorités de la Commission économique pour l'Afrique

9. Les interventions de l'IDEP contribuent directement au renforcement de l'efficacité institutionnelle et de la qualité de la gouvernance publique, à l'intégration de la gestion des risques et de la résilience dans les cadres de planification, ainsi qu'à l'ancrage des politiques sociales inclusives dans les cadres macroéconomiques et budgétaires. Elles participent également au développement de compétences adaptées aux transformations économiques, technologiques et démographiques en cours, et au renforcement de la coopération technique et des partenariats régionaux.

10. En repositionnant ainsi son action à l'interface entre vision stratégique, gouvernance institutionnelle et impact opérationnel, l'IDEP se présente à la de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la Commission et de la quarante-quatrième réunion de son Comité d'experts, non seulement comme un instrument de reddition de comptes, mais comme un levier crédible et structurant pour accompagner les États membres dans la traduction de leurs engagements continentaux et mondiaux en politiques publiques effectives, cohérentes et durables.

E. L'écosystème d'action

11. En 2025, l'action de l'IDEP s'est inscrite dans une approche visant à articuler les activités de formation avec la production de cadres de politiques publiques, notamment des stratégies nationales, des notes de cadrage et des cadres de réforme. Cette approche s'est appuyée sur des modalités de coconception, incluant des ateliers collaboratifs et des exercices de type concours d'idées, ainsi que sur une articulation renforcée entre recherche appliquée, formation ciblée et accompagnement des administrations.

12. Ce positionnement repose sur un modèle d'intervention structuré autour de quatre modalités complémentaires : le développement intégré des capacités, la recherche et le plaidoyer, la gestion des connaissances et l'innovation, ainsi que les partenariats stratégiques. Le Cadre stratégique IDEP 2026-2030 formalise et consolide cette approche à travers une théorie du changement centrée sur l'adoption effective d'outils, de compétences et de dispositifs institutionnels par les États membres, soutenue par des boucles continues d'apprentissage, de suivi et d'ajustement.

13. C'est dans ce cadre que l'impact de l'IDEP sur le continent s'est déployé de manière cohérente et lisible, à travers trois axes d'intervention structurants, présentés ci-après. Ces derniers traduisent concrètement une approche intégrée en résultats au service de la planification, de l'inclusion et de la transformation durable des capacités publiques africaines.

III. L'effet de ce repositionnement stratégique sur le continent

A. Axe 1 - Gouvernance anticipative : intégrer la gestion des risques dans la planification

14. En 2025, l'IDEP a accompagné les États membres dans une évolution structurelle de leurs pratiques de planification, en favorisant le passage d'approches réactives et sectorisées à des cadres intégrés, anticipatifs et fondés sur l'évidence. Cette orientation a permis de mieux outiller les administrations

face à des chocs multiples (sanitaires, climatiques, économiques et sécuritaires) en inscrivant la gestion des risques au cœur des processus de décision publique.

15. Dans ce cadre, plusieurs interventions structurantes ont été conduites, combinant appui institutionnel, cocréation de solutions et diffusion de méthodologies opérationnelles, notamment :

a) Un appui ciblé au Ghana à travers l'atelier national « *Community Engagement and Policing* », ayant conduit à l'adoption, par le *Ghana Immigration Service*, d'un document institutionnel interne (directive opérationnelle) intégrant la gestion du risque migratoire dans les pratiques de politique communautaire ;

b) L'organisation d'un concours d'idées régional, en novembre 2025, sur le thème « Gestion des risques au niveau national : orientations stratégiques », ayant permis la coconception de quatre projets de stratégies nationales de gestion des risques pour le Cameroun, les Comores, le Malawi, et la Sierra Leone ;

c) L'intégration systématique de principes transversaux nécessaires à la durabilité des politiques publiques, notamment la coordination interministérielle, la participation communautaire, l'approche sensible au genre, le pilotage par les données et l'adossement à des cadres de gestion axée sur les résultats.

16. Ces interventions sont complétées, selon les contextes nationaux, par des échanges techniques post-activité, un appui méthodologique à la consolidation des documents produits et un accompagnement à l'intégration des cadres élaborés dans les processus nationaux de planification.

17. Pris dans leur ensemble, ces interventions ont permis la production de cadres nationaux de gestion des risques, validés sur le plan technique et méthodologique et susceptibles d'être soumis aux processus nationaux de validation, de financements et, le cas échéant, de mise en œuvre. Elles traduisent une intégration progressive de la gestion des risques dans les pratiques de planification publique, en cohérence avec les priorités nationales et les cadres de référence continentaux.

B. Axe 2 - Protection sociale et économie du soin : ancrer l'inclusion dans les cadres macroéconomiques

18. L'IDEP a apporté en 2025 un appui structurant à l'intégration de la protection sociale et de l'économie du soin dans les cadres nationaux de planification et d'analyse économique, en s'attaquant à un défi de politique publique récurrent en Afrique : la fragmentation des dispositifs sociaux et leur faible articulation avec les cadres budgétaires, fiscaux et macroéconomiques. Cette approche a permis de repositionner la protection sociale non plus comme un secteur isolé, mais comme un levier central de transformation économique et sociale.

19. Dans ce cadre, plusieurs interventions concrètes ont été effectuées afin de renforcer à la fois les capacités individuelles et les dispositifs institutionnels des États membres, notamment à travers :

a) Le déploiement du cours bilingue en ligne « Protection sociale et économie du soin en Afrique » (janvier–février 2025), qui a réuni 1 138 décideurs et experts issus de 48 États membres, dont 347 femmes, favorisant une appropriation large et inclusive des enjeux macroéconomiques liés à l'économie du soin ;

b) Un appui-conseil ciblé à la formulation de politiques publiques, ayant abouti à trois projets ou versions techniquement validés de projets de

stratégies nationales de protection sociale (Cameroun, Sénégal, Zimbabwe), élaborées en appui aux processus gouvernementaux prioritaires ;

c) Des dialogues exploratoires et des exercices de cadrage des demandes, menés en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Malawi et en République démocratique du Congo et en préparation d'interventions approfondies prévues à partir de 2026.

20. Dans plusieurs cas, ces appuis ont été couplés à un accompagnement technique ciblé, visant à soutenir la cohérence intersectorielle des projets de stratégies, leur articulation avec les cadres budgétaires existants et la préparation des étapes ultérieures de validation institutionnelle.

21. Les diverses interventions ont permis d'accompagner plusieurs États membres dans l'élaboration ou la mise à jour de cadres stratégiques de protection sociale, validés sur le plan technique et intégrant explicitement leurs implications macroéconomiques et budgétaires. Ces appuis ont porté sur la structuration des cadres de planification, la clarification des arrangements institutionnels et la définition de mécanismes de suivi, en amont des processus nationaux d'adoption et de mise en œuvre.

C. Axe 3 - Main-d'œuvre prête pour l'avenir : de la formation ciblée à la transformation durable des capacités publiques

22. En 2025, l'IDEP a consolidé une chaîne « recherche - formation - décision » afin d'accélérer la mise à niveau des compétences pour une planification locale et nationale plus robuste, et mieux outillée pour la stabilisation macroéconomique.

23. En complément des dispositifs en ligne et hybrides, l'IDEP a poursuivi en 2025 un programme soutenu de formations en présentiel, conçues comme des espaces privilégiés de dialogue politique contextualisé, de renforcement institutionnel et d'apprentissage par les pairs, en particulier aux niveaux national et sous-régional.

24. Ces interventions ont permis un ancrage direct des contenus dans les réalités administratives, économiques et sociales des pays bénéficiaires, tout en favorisant l'appropriation opérationnelle des outils de planification, de gouvernance et de suivi des politiques publiques. Elles ont ainsi renforcé la capacité des institutions nationales à traduire les cadres continentaux et mondiaux en actions concrètes et coordonnées.

25. Dans le cadre de cet Axe, les formations en présentiel ont couvert des domaines stratégiques étroitement alignés sur les priorités de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la Commission et de la quarante-quatrième réunion de son Comité d'experts, notamment :

a) Le commerce, l'intégration régionale et la Zone de libre-échange continentale africaine avec des formations sur le commerce en ligne et sa régulation, la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et le renforcement des capacités relatives aux politiques commerciales et aux chaînes de valeurs régionales organisées :

i) À Lusaka au profit des participants venant de Zambie et du Zimbabwe ;

ii) À Yaoundé et a réuni des cadres du Cameroun, du Gabon, de Mauritanie et de la République démocratique du Congo.

b) Une formation approfondie sur la politique économique sensible au genre a été organisée en République démocratique du Congo. Elle vise à

intégrer systématiquement l'égalité des genres dans les cadres macroéconomiques, budgétaires et de planification ;

c) La transition énergétique et la gouvernance des ressources naturelles, avec une formation nationale au Malawi sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, destinée à soutenir l'élaboration de politiques énergétiques durables, alignées sur les engagements climatiques ;

d) Une formation sur l'intégration transversale du genre dans les politiques publiques en Côte d'Ivoire. Cette formation est destinée à renforcer les capacités des administrations à intégrer la sexospécificité dans l'ensemble du cycle des politiques publiques ;

e) Le pilotage, le suivi et l'apprentissage des politiques publiques, avec une formation en Gambie. Cette dernière porte sur le thème suivant « Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage ». Par ailleurs, elle contribue à améliorer la redevabilité, l'apprentissage institutionnel et la prise de décision fondée sur l'évidence.

26. Pris ensemble, ces programmes ont contribué au renforcement des capacités des institutions nationales de planification et de gouvernance, et mis à la disposition des administrations publiques, des compétences techniques et analytiques mobilisables dans leurs fonctions courantes. Cet axe est en étroite conformité avec les attentes du Pacte pour l'avenir adopté lors du Sommet du futur en septembre 2024 et ses deux annexes².

27. Toujours dans ce cadre d'autres activités ont été aussi menées avec :

a) Le Réseau des jeunes économistes : programme de formation en macromodélisation : Autorégression vectorielle, Modèle d'équilibre général calculable, Modèle d'équilibre général dynamique stochastique et Systèmes dynamiques totalisant 200 heures sur un semestre, niveau Master, avec dix travaux de recherche publiés.

b) Appui à l'Institut national d'administration publique de Djibouti dans la structuration de ses capacités de formation numérique, dans le prolongement d'une évaluation technique des besoins conduite en mars 2025. Cette évaluation avait mis en évidence des lacunes en matière de dispositifs pédagogiques numériques et de préparation institutionnelle à l'enseignement à distance. Sur cette base, une activité de formation ciblée a été mise en œuvre entre avril et mai 2025 au profit de 13 membres du personnel de l'Institut national d'administration publique, dont quatre femmes. Cette formation a porté sur la conception de contenus pédagogiques numériques et l'administration de la plateforme *Moodle*, dans le cadre d'un partenariat technique avec l'Université virtuelle Cheikh Ahmadou Kane du Sénégal. Cette activité a contribué à l'intégration formelle de la formation numérique dans le cadre institutionnel de développement des capacités de l'Institut national d'administration publique, constituant une étape opérationnelle dans la mise en place de modalités durables de formation des agents publics à Djibouti.

c) Application au Sénégal : résultats de recherche mobilisés pour finaliser, avec la Direction générale de la planification et des politiques économiques, un curriculum de renforcement des capacités des acteurs locaux sur la planification territoriale (valeur ajoutée, spécialisation territoriale, résilience productive).

d) Assistance préparatoire à la Sierra Leone : travaux de politique publique pour la transformation du *Civil Service Training College* en une académie moderne de formation exécutive (cadre de réforme prêt, mise en œuvre reprogrammée en 2026).

² Le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures. Voir la résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

28. Pour les ministères de l'économie, des finances et du plan, les interventions menées dans le cadre de ce pilier traduisent une ambition concrète : faire en sorte que le renforcement des compétences débouche sur des transformations institutionnelles mesurables. En 2025, l'IDEP a ainsi consolidé une chaîne d'impact reliant formation, production de savoirs appliqués et accompagnement des administrations, afin que les capacités développées se matérialisent en curricula nationaux, en dispositifs organisationnels durables et en politiques territoriales fondées sur des simulations, des données probantes et des analyses prospectives.

29. Le Cadre stratégique 2026-2030 illustre cela. En effet, il recentre l'action de l'Institut sur la macroéconomie appliquée à la transformation structurelle et dépasse les approches purement analytiques pour privilégier des cadres intégrés qui relient planification, politiques budgétaires, financement du développement, inclusion sociale et résilience face aux chocs. Ce repositionnement affirme la vocation de l'IDEP comme instrument opérationnel de la CEA pour le renforcement de capacités macroéconomiques et de planification au profit des États membres, en appui à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des priorités continentales.

D. Données consolidées sur la formation

30. Les chiffres présentés dans le tableau 1 ci-dessous représentent les données de formation de 2025. Ils remplacent les estimations précédentes et servent de base de référence officielle pour la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la Commission et de la quarante-quatrième réunion de son Comité d'experts.

Tableau 1

Résumé des formations proposées en 2025

<i>Indicateur</i>	<i>Formations, participants et thèmes</i>
Nombre total de formations délivrées	22
Fonctionnaires et parties prenantes formés	5 325
Femmes bénéficiaires	1 327
Modalités de formation	Présentiel, en ligne et hybride
Groupes thématiques	Macroéconomie et planification ; Intégration régionale et Zone de libre-échange continentale africaine ; Développement social ; Ressources naturelles et climat

Source : IDEP, 2025. Données.

E. Renforcement institutionnel et développement des capacités

31. En 2025, l'IDEP a déployé un portefeuille de 22 programmes de formation régionaux, nationaux et en ligne, touchant 5 325 responsables publics et acteurs du développement. Ces interventions ont renforcé les compétences techniques, analytiques et stratégiques des administrations, tout en soutenant directement la cohérence des politiques publiques et l'efficacité de la planification.

IV. Contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063

32. Les activités de formation ont contribué de manière concrète à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 :

a) Les objectifs de développement durable 1 et 10 respectivement : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde/ Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

b) L'objectif de développement durable 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, inclusive et équitable, et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici à 2030 ;

c) L'objectif de développement durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles d'ici à 2030 ;

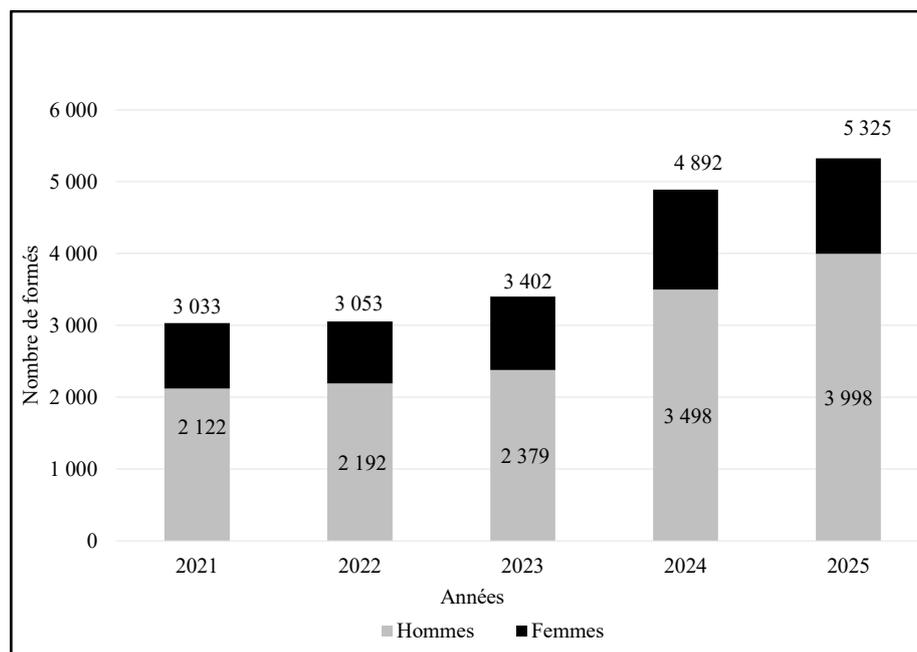
d) L'objectif de développement durable 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous d'ici à 2030 ;

e) L'objectif de développement durable 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;

f) L'objectif de développement durable 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous, à assurer l'accès à la justice pour tous et à mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous à tous les niveaux ;

g) L'objectif de développement durable 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre et à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Figure I
Évolution de l'effectif de bénéficiaires des formations par année : 2021-2025



Source : IDEP, 2025. Données.

V. Ressources et durabilité

33. Les activités de l'Institut sont financées par des ressources provenant de quatre sources principales :

a) Appui financier des États membres à travers leurs contributions annuelles, versées selon un barème prédéfini approuvé et adopté par de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-huitième session de la Commission et de la quarante-quatrième réunion de son Comité d'experts ;

b) Subvention ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, d'un montant annuel fixe de 2,4 millions de dollars des États-Unis, à la suite d'une augmentation approuvée par l'Assemblée générale cette subvention constitue la base du budget-programme annuel de l'Institut ;

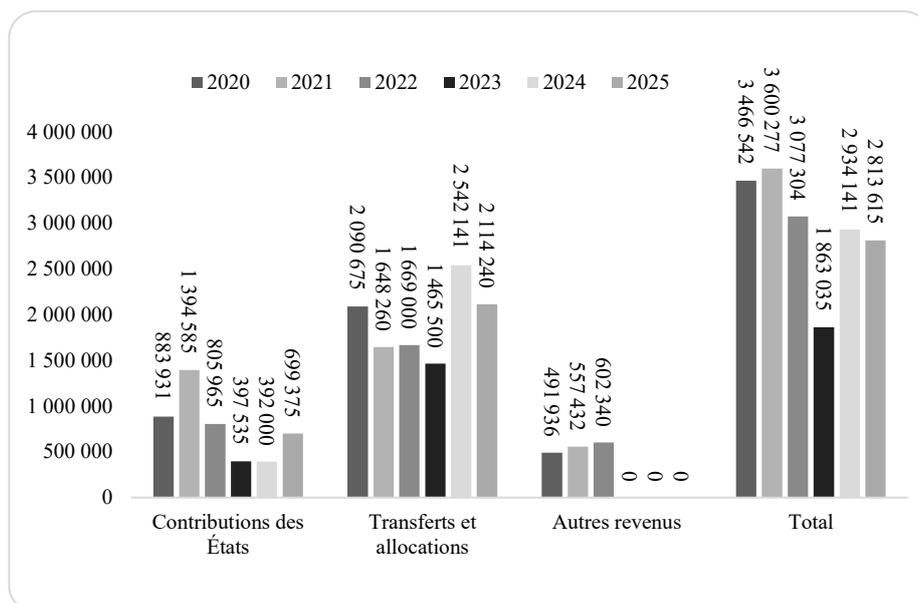
c) Ressources allouées par la CEA et destinées au financement de programmes et activités de renforcement des capacités ;

d) Fonds extrabudgétaires provenant d'institutions financières multilatérales et bilatérales, de fondations privées, ainsi que d'autres partenaires de développement.

34. La figure II illustre l'évolution des revenus entre 2020 et 2025, répartis en trois catégories principales. Les « contributions des États membres » correspondent aux quotes-parts versées par les membres de la CEA. Les « transferts et allocations » regroupent la subvention accordée par l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'appui budgétaire de la CEA. Les « autres revenus » proviennent des ressources mobilisées auprès de partenaires extérieurs.

35. Sur la période concernée, le budget annuel moyen de l'Institut s'est établi à 2,959 millions de dollars des États-Unis.

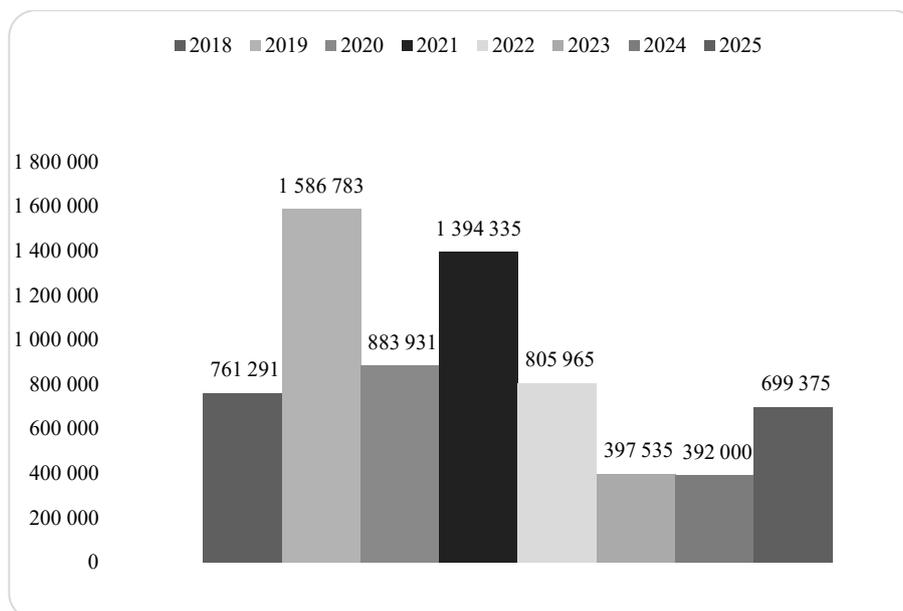
Figure II
Catégories de revenus : 2020-2025
 (en dollars des États-Unis)



Source : IDEP, 2025. Données.

36. Il ressort de la figure III que, depuis le pic de 1,59 million de dollars des États-Unis atteint en 2019, les contributions des États membres versées à l'IDEP n'ont cessé de diminuer, enregistrant une baisse cumulée de 56 %. En conséquence, les réserves statutaires ont été presque entièrement mobilisées pour soutenir les activités en 2025. Elles seront totalement épuisées avant la fin du premier semestre de 2026, à moins que l'Institut ne reçoive un apport substantiel de contributions, d'un montant minimum de 600 000 dollars des États-Unis requis pour couvrir les salaires financés par les contributions des États membres.

Figure III
Contributions des États membres : 2018-2025
(en dollars des États-Unis)



Source : IDEP, 2025. Données.

37. L'IDEP a reçu un appui financier essentiel en 2025 des neuf États membres suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Namibie, la République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe. Les contributions versées en temps utile par ces États ont joué un rôle déterminant dans la poursuite des activités de l'Institut, dans un contexte marqué par de graves difficultés financières. Les montants des contributions versées par chacun de ces pays en 2025 sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2
Contributions versées pendant la période considérée, par pays, au 25 décembre 2025
(en dollars des États-Unis)

Index	Pays	Contribution annuelle	Avance payée	Contribution annuelle versée en 2025	Arriérés payés	Montant total versé en 2025
1	Afrique du Sud	80 000	0	80 000	0	80 000
2	Bénin	15 000	46 055	15 000	45 122	
3	Burkina Faso	15 000		15 000		15 000
4	Cameroun	24 000		24 000	624	24 624
5	Côte d'Ivoire	32 000	20 155	32 000	125 223	177 378
6	Guinée équatoriale	10 000	0	10 000		
7	Namibie	24 000	0		24 000	24 000
8	La République - Unie de Tanzanie	24 000	0		142 196	142 196
9	Zimbabwe	40 000	80 000	40 000	0	120 000
Total		264 000	146 209	216 000	337 165	375

Source : IDEP, 2025. Données.

38. Le solde des arriérés est passé de 20,5 millions de dollars des États-Unis en décembre 2024 à 21,09 millions de dollars États-Unis en décembre 2025. Cela traduit une tendance haussière préoccupante qui limite fortement la capacité opérationnelle de l'IDEP. Cette situation financière est d'autant plus

critique que les contributions des États membres ont diminué de 56 % depuis 2019, comme l'illustre la figure III.

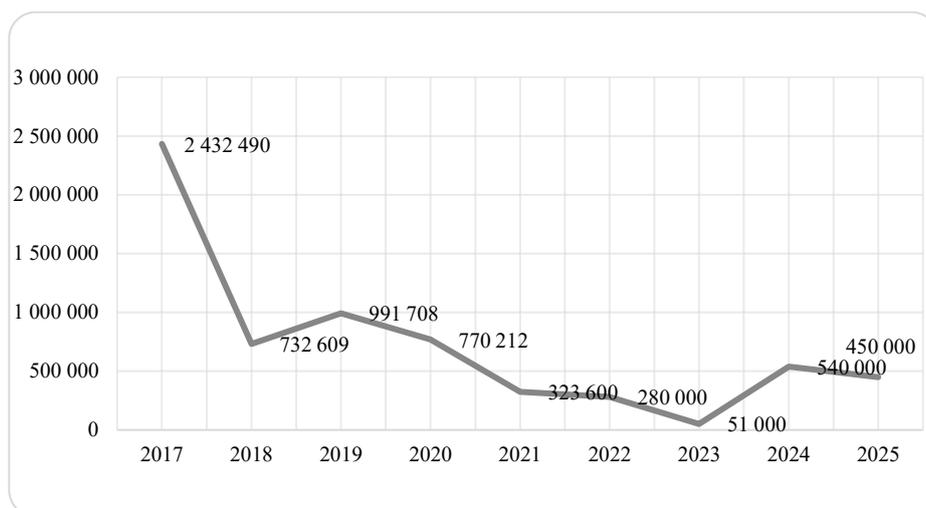
39. Afin de maintenir ses activités de base et de reconstituer des réserves désormais épuisées, l'IDEP devra mobiliser 2 millions de dollars des États-Unis en 2026, soit près de trois fois le montant reçu en 2025. Ce déficit financier met en évidence la nécessité d'un plaidoyer renforcé pour permettre à l'Institut de continuer à s'acquitter pleinement de son mandat.

40. L'IDEP poursuivra son dialogue avec les États membres concernant leurs contributions. À cet effet, il a engagé des échanges avec les autorités compétentes des pays ayant totalisé beaucoup d'arriérés ou accusé du retard dans le paiement de leurs contributions.

41. Comme le montre la figure IV, la CEA a réduit considérablement l'appui extrabudgétaire qu'elle apporte à l'IDEP. Après avoir atteint un pic de 2,43 millions de dollars des États-Unis en 2017. De 51 000 dollars des États-Unis en 2023, un niveau historiquement bas, cet appui est remonté à 450 000 dollars des États-Unis en 2025, soit 18,5 % du niveau enregistré en 2017.

Figure IV

Appui extrabudgétaire apporté par la Commission économique pour l'Afrique, 2017-2025
(en dollars des États-Unis)



Source : IDEP, 2025. Données.

42. Le budget indicatif 2026-2030 du Cadre stratégique est chiffré, à l'heure actuelle, à 29 millions de dollars des États-Unis, avec une structure combinant budget ordinaire, subvention des Nations Unies, contributions des États membres, programme ordinaire de coopération technique ou ressources extrabudgétaires, d'autres contributions, et un déficit de financement à combler, estimé à 12 millions de dollars des États-Unis.

VI. Risques clés à gérer

43. La mise en œuvre du Cadre stratégique et la montée en puissance du modèle intégré de développement des capacités appellent une gestion proactive de plusieurs risques structurants.

44. Dans ce registre, les contraintes budgétaires persistantes et la volatilité des contributions constituent un facteur de vulnérabilité majeur. Elles renforcent la nécessité d'accélérer la diversification des sources de financement, de consolider des partenariats stratégiques durables et de mettre

en place des mécanismes innovants visant à renforcer la résilience financière de l'Institut.

45. La concurrence institutionnelle croissante dans le champ de la formation et du conseil en politiques publiques appelle un positionnement encore plus affirmé de l'IDEP. Celui-ci repose sur une spécialisation claire centrée sur l'Afrique, l'ancrage dans les priorités continentales, et le développement de parcours certifiants à forte valeur ajoutée unanimement reconnus et étroitement liés aux besoins opérationnels des États membres.

46. Un autre risque opérationnel concerne la capacité interne de l'Institut à soutenir, dans la durée, un modèle d'intervention combinant formation, appui opérationnel et accompagnement à la mise en œuvre des politiques publiques. La montée en puissance de ce modèle répond à des exigences de ressources humaines, de gestion de la charge de travail, d'assurance qualité des produits livrés et de coordination des partenariats techniques. L'IDEP atténue ce risque par le recours à des partenariats stratégiques, la mobilisation de réseaux d'experts, le renforcement des dispositifs internes d'évaluation des programmes et de contrôle qualité.

47. Enfin, les défis liés à la modernisation de l'offre d'apprentissage en ligne et aux fractures d'accès numériques nécessitent des investissements ciblés dans des solutions hybrides et mixtes, combinant présentiel, numérique et accompagnement contextualisé, ainsi que dans des dispositifs renforçant l'accessibilité pour les publics et territoires les plus contraints.

VII. Conclusion

48. Les résultats obtenus en 2025 mettent en évidence une cohérence d'ensemble entre les activités mises en œuvre par l'IDEP, les orientations stratégiques retenues et les besoins exprimés par les États membres. Les actions conduites ont contribué à renforcer l'articulation entre formation, production de connaissances appliquées et appui aux administrations, tout en soutenant l'élaboration et la mise à jour des cadres de politiques publiques dans des domaines prioritaires. Cette dynamique fournit une base opérationnelle pour le cycle 2026-2030. Elle met en exergue les acquis et les conditions nécessaires à leur consolidation, notamment en matière de partenariats, de capacités d'exécution et de continuité de l'accompagnement des États membres.

Annexe I

Activités de formation et de recherche

	<i>Formations et ateliers</i>	<i>Séminaires (hackathons, webinaires)</i>
1	Employabilité des jeunes en Afrique : le rôle de l'économie numérique (bilingue)	Renforcement des systèmes de soin résilients par la protection sociale, les investissements et les politiques publiques en Afrique subsaharienne
2	Protection sociale et économie du soin en Afrique (bilingue)	Autonomisation des femmes et égalité des genres par le commerce : En quête de stratégies
3	Engagement communautaire et police de proximité au Ghana	Financement du développement : mobilisation des ressources pour la protection sociale
4	Rôle de la technologie et de l'innovation dans la valorisation des Petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (bilingue)	Transformer les frontières en leviers : intégration régionale pour une prospérité partagée
5	Formation sur mesure sur la technologie et l'innovation au service des Petites et moyennes entreprises et Petites et moyennes industries dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, pour le Cameroun, le Gabon, la République démocratique du Congo et la Mauritanie	Vieillesse en Afrique : altruisme, solidarité intergénérationnelle et protection sociale
6	Formation sur mesure sur la technologie et l'innovation au service des Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, pour le Malawi et le Zimbabwe	<i>Demographic Dividend Monitoring Index (DDMI): methodological approach</i> (Indice de surveillance du dividende démographique : Approche méthodologique)
7	Modélisation macroéconomique pour le développement durable (bilingue)	Technologies numériques et politiques publiques
8	Structuration, analyse, suivi et évaluation des projets miniers (bilingue)	Action climatique et financement climatique
9	Technologies numériques et politiques publiques (bilingue)	Restaurer la confiance dans les plans de développement comme voie vers l'Afrique que nous voulons
10	Planification intégrée du développement (bilingue)	Économie comportementale : intégration de la psychologie humaine dans les politiques publiques pour un impact accru du développement
11	Gestion des politiques économiques sensibles au genre (République démocratique du Congo)	Gestion des risques au niveau national : En quête de stratégies !
12	Gestion des politiques économiques sensibles au genre (Côte d'Ivoire)	Non Applicable
13	Négociations climatiques pour les jeunes négociateurs africains (bilingue)	Non Applicable
14	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Non Applicable
15	Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (la Gambie)	Non Applicable
16	Formation à la rédaction de politiques publiques pour le Sénégal	Non Applicable
17	Formation à la rédaction de politiques publiques pour le Cameroun	Non Applicable
18	Formation à la rédaction de politiques publiques pour le Zimbabwe	Non Applicable

19	Formation à la rédaction de politiques publiques pour la République-Unie de Tanzanie	Non Applicable
20	Atelier sur l'économie comportementale : intégration de la psychologie humaine dans les politiques publiques pour un impact accru du développement	Non Applicable
21	Atelier sur la prospective stratégique et les données pour la gestion de la dette	Non Applicable

Source : IDEP, 2025. Données.

Annexe II

État des contributions des États membres à l'Institut africain de développement économique et de planification, au 22 décembre 2025

<i>Index</i>	<i>Pays</i>	<i>Contribution annuelle évaluée</i>	<i>Contribution totale évaluée</i>	<i>Montant total versé</i>	<i>Solde dû</i>
1	Afrique du Sud	80 000	1 152 000	1 024 000	128 000
2	Algérie	80 000	2 880 000	-	2 880 000
3	Angola	32 000	1 152 000	992 000	160 000
4	Bénin	15 000	540 000	586 055	-46 055
5	Botswana	24 000	864 000	-	864 000
6	Burkina Faso	15 000	540 000	540 000	-
7	Burundi	15 000	540 000	75 000	465 000
8	Cabo Verde	10 000	360 000	-	360 000
9	Cameroun	24 000	864 000	697 945	166 055
10	Comores	10 000	360 000	-	360 000
11	Congo	15 000	540 000	455 869	84 131
12	Côte d'Ivoire	32 000	1 152 000	1 172 155	-20 155
13	Djibouti	15 000	540 000	-	540 000
14	Égypte	80 000	2 880 000	2 480 000	400 000
15	Érythrée	15 000	465 000	-	465 000
16	Eswatini	20 000	1 152 000	40 580	1 111 420
17	Éthiopie	32 000	360 000	270 000	90 000
18	Gabon	20 000	360 000	304 873	55 127
19	La Gambie	10 000	1 152 000	954 600	197 400
20	Ghana	32 000	360 000	30 000	330 000
21	Guinée	20 000	1 152 000	1 120 000	32 000
22	Guinée Bissau	10 000	720 000	160 000	560 000
23	Guinée équatoriale	10 000	720 000	40 000	680 000
24	Kenya	32 000	540 000	465 000	75 000
25	Lesotho	15 000	540 000	30 000	510 000
26	Libéria	15 000	2 880 000	1 146 151	1 733 849
27	Libye	80 000	720 000	607 040	112 960
28	Madagascar	20 000	540 000	405 000	135 000
29	Malawi	15 000	540 000	495 000	45 000
30	Mali	15 000	360 000	30 000	330 000
31	Maroc	32 000	1 152 000	340 943	811 057
32	Maurice	15 000	1 152 000	1 048 902	103 098
33	Mauritanie	10 000	540 000	-	540 000
34	Mozambique	32 000	816 000	792 000	24 000
35	Namibie	24 000	540 000	24 975	515 025
36	Niger	15 000	2 880 000	2 290 331	589 669
37	Nigéria	80 000	540 000	180 000	360 000
38	Ouganda	24 000	864 000	692 971	171 029

39	République centrafricaine	15 000	540 000	16 761	523 239
40	République démocratique du Congo	32 000	1 152 000	-	1 152 000
41	Rwanda	15 000	360 000	10 000	350 000
42	Sao Tomé-et-Principe	10 000	864 000	719 480	144 520
43	Sénégal	24 000	360 000	350 000	10 000
44	Seychelles	10 000	720 000	620 055	99 945
45	Sierra Leone	20 000	360 000	-	360 000
46	Somalie	10 000	2 480 000	1 120 000	1 360 000
47	Soudan (La République du-)	32 000	720 000	568 770	151 230
48	Tanzanie (La République-Unie de-)	24 000	864 000	838 196	25 804
49	Tchad	15 000	540 000	88 851	451 149
50	Togo	15 000	540 000	465 000	75 000
51	Tunisie	24 000	864 000	410 471	453 529
52	Zambie	32 000	1 152 000	1 056 000	96 000
53	Zimbabwe	40 000	1 440 000	1 520 000	-80 000
Total :		1 358 000	48 365 000	27 274 973	21 090 027

Source : IDEP, 2025. Données.

Note : l'Érythrée et la Namibie sont devenues membres de l'IDEP respectivement en 1992 et 1995. La République du Soudan du Sud n'est pas membre de l'IDEP.

Abréviation : - = le montant est nul ou négligeable.